

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 mars 2025

**Délibération n° 2025-056 – Finances – Approbation des budgets primitifs 2025 –
Budget principal**

Membres en exercice	61
Membres présents	43
Membres ayant donné pouvoir	13
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	56
Abstentions (incluant refus de vote)	3
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	51
Contre	2

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044).

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY (sauf pour le vote de la délibération N°2025-080), Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michael GOUÉ, Pascal GROS, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ (sauf pour le vote de la délibération N°2025-081), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER (à partir du vote de la délibération N° 2025-023), Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER (à partir du vote de la délibération N° 2025-055)

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
Mme Isabelle BOLGERT à M. Laurent ROUSSEL
Mme Francine BOLLET à Mme Hélène MAGGIORI
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINÉ
Mme Marie HOLVOET à M. Pascal GROS

Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
M. Romain COQUERY à M. Pascal GOUHOURY (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044)
M. Daniel RAYMOND à M. Patrick POCHON
M. Thierry REYJAL à M. David DINTILHAC
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (pour le vote des délibérations N° 2025-022 à N° 2025-054)

Membres absents :

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2025-080)
Mme Anne GHYSSENS
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2025-081)
Mme Cécile PORTE
Mme Audrey TAMBORINI
M. Francis GUERRIER
M. Laurent SIGLER (pour le vote du procès-verbal du 30 janvier 2025 et pour le vote de la délibération N° 2025-022)
M. Cédric THOMA

Membres intéressés :

Le Président, pour le vote des comptes administratifs (délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044)
M. Romain COQUERY, via le pouvoir donné à M. Pascal GOUHOURY, Président, pour le vote des délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044

Secrétaire de Séance :

Jean-Philippe POMMERET

Références juridiques :

- **Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 et suivants ainsi que L2312-1 et suivants**
- **Délibération n°2025-013 du conseil communautaire du 30 janvier 2025 actant la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la Commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 12 mars 2025.

Le budget primitif constitue le second acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, après le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les dix semaines précédant l'adoption du budget primitif.

En l'espèce le débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau s'est tenu lors du conseil communautaire du 30 janvier 2025.

Suivant les termes de l'article L.1612-1 du CGCT, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2025 reprend les résultats de l'exercice 2024 puisque les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2024 sont connus.

Une présentation succincte est effectuée ci-dessous.

Une présentation plus détaillée est effectuée dans le document joint en annexe.

BUDGET PRINCIPAL :

Le budget primitif s'équilibre à :

- 50 246 627,85 € en section de fonctionnement
- 25 775 932,90 € en section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025	Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	6 409 782,00 €	013	Atténuations de charges	50 000,00 €
op 012402301	AE/CP OPAH-RU	219 667,20 €			
op 012502501	AE/CP OPAH	182 023,38 €			
op 012502701	AE/CP SPRH	59 000,00 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 757 143,00 €	70	Produits des services et du domaine	923 300,00 €
014	Atténuations de produits	16 784 695,00 €	73	Impôts et taxes	16 425 322,00 €
65	Autres charges de gestion courante	14 696 177,00 €	731	Imposition directe	22 187 626,00 €
			74	Dotations subventions et participations	5 652 619,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	70 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante		44 108 487,58 €	Total des recettes de gestion courante		45 318 867,00 €
66	Charges financières	225 000,00 €	77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	4 680,00 €	78	Reprises sur provisions	5 732,00 €
68	Dotations aux provisions	- €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		44 338 167,58 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		45 316 599,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 158 460,27 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	1 750 000,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	710 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 908 460,27 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		710 000,00 €
TOTAL		50 246 627,85 €	TOTAL		46 026 599,00 €
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	4 220 028,85 €
Total cumulé		50 246 627,85 €	Total cumulé		50 246 627,85 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025	Chapitre	Libellé	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	1 365 800,00 €	13	Subventions d'investissement reçues hors 138	667 936,00 €
op 012101101	AP/CP Elaboration PLUI	152 825,64 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	5 810 523,47 €
204	Subventions d'équipement versées	2 327 740,00 €			
op 012502401	AP/CP OPAH-RU	83 580,00 €			
op 012502601	AP/CP OPAH	81 180,00 €			
op 012502801	AP/CP SPRH	68 000,00 €			
21	Immobilisations corporelles	1 637 650,00 €			
23	Immobilisations en cours	1 264 000,00 €			
op 012302101	AP/CP Machinerie piscine	1 299 692,48 €			
op 012302201	AP/CP Gymnase Coubertin	2 148 001,62 €			
Restes à réaliser			Restes à réaliser		
20	Immobilisations incorporelles	106 740,97 €	13	Subventions d'investissement reçues hors 138	3 233 811,75 €
204	Subventions d'équipement versées	617 284,92 €			
21	Immobilisations corporelles	372 482,99 €			
23	Immobilisations en cours	694 950,81 €			
Total des dépenses d'équipement		12 219 929,43 €	Total des recettes d'équipement		9 712 271,22 €
13	Subventions d'investissement reçues		10	Dotations fonds divers et réserves	500 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 233 450,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 555 001,41 €
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières	515 000,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	
Total des dépenses financières		1 748 450,00 €	Total des recettes financières		10 055 001,41 €
45x1	Total des dépenses pour le compte de tiers		45x2	Total des opérations pour le compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement		13 968 379,43 €	Total des recettes réelles d'investissement		19 767 272,63 €
040	Op d'ordre de transfert entre sections	710 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	4 158 460,27 €
041	Opérations patrimoniales	100 200,00 €	040	Op d'ordre de transfert entre sections	1 750 000,00 €
			041	Opérations patrimoniales	100 200,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		810 200,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		6 008 660,27 €
TOTAL		14 778 579,43 €	TOTAL		25 775 932,90 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	10 997 353,47 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	
Total cumulé		25 775 932,90 €	Total cumulé		25 775 932,90 €

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-036-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Il est rappelé qu'en nomenclature M57, les chapitres de dépenses imprévues ont été supprimés. En revanche, une fongibilité des crédits est possible entre chapitres au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 par un vote par chapitre et par chapitre opération.
- Autoriser le Président à effectuer, sur le budget principal géré en nomenclature M57, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à la majorité (3 abstentions : Mme Carole CHAVANCE, MM. Yann MOREAU et Patrick GAUTHIER - 2 Contre : Mme Marie-Laure VASSEUR, via le pouvoir donné à M. Christian BOURNERY, et M. Christian BOURNERY) de :

- Adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025 par un vote par chapitre et par chapitre opération.
- Autoriser le Président à effectuer, sur le budget principal géré en nomenclature M57, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Jean-Philippe POMMERET

Le Président,



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **04 AVR. 2025**
Date de mise en ligne le **04 AVR. 2025**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application [Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-056-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025